

Compte rendu du Groupe de travail spécial HM-COM du 6 novembre 2009 présidé par
Monsieur Hugues Perrin

PERSONNELS à l'ÉTRANGER

Le 6 novembre 2009 s'est tenu un groupe de travail consacré aux Mutations Hors Métropole-COM Filière gestion publique et présidé par M. Perrin, sous-directeur de la gestion des personnels et des parcours professionnels.

L'administration avait communiqué 7 fiches traitant des principaux thèmes à aborder au cours de cette journée.

La Direction en ouvrant la séance a fixé d'emblée le périmètre de ce groupe de travail :

- Il s'agit d'un dispositif transitoire avant la fusion des statuts en 2012.
- Les discussions portent sur le Hors métropole et les COM uniquement. Nous n'aborderons pas le problème de Mayotte qui a ses spécificités propres.

Dans sa déclaration liminaire, la délégation F.O.-DGFIP a souligné que ce groupe de travail s'intégrait dans la réflexion menée depuis plusieurs mois sur l'élaboration des nouveaux statuts dans le cadre de la fusion.

F.O.-DGFIP s'est félicité que l'Administration ait enfin pris conscience de la nécessité de clarifier les différentes situations et d'établir les règles de nature à poser les bases de gestion incontestables des cadres travaillant à l'étranger.

F.O.-DGFIP a réprécisé ses revendications et a mis en exergue les inégalités croissantes, source de conflits et de mécontentement et de plus totalement

contradictoires avec les objectifs et les ambitions affichées de la nouvelle Direction Générale.

Fidèle à une tradition de dialogue et de concertation, F.O.-DGFIP reste contre la judiciarisation des conflits à condition que la négociation permette d'apporter des solutions acceptables et humaines.

F.O.-DGFIP a rappelé son mandat fixé par la motion du personnel HM approuvée lors de son dernier Congrès, en avril 2009 :

- Une durée de séjour statutaire pour les B et les C.
- 2 X 4 ans dans deux pays différents.
- Possibilité d'exercer ses fonctions à l'étranger au-delà de 60 ans.
- Une grille indemnitaire plus favorable aux B et aux C dans un souci d'équité par rapport aux fonctionnaires du MAE.

F.O.-DGFIP a marqué son intérêt à participer à ce groupe de travail et sa volonté de ne pas rater ce rendez-vous.

Premier point : les modalités d'affectation des agents à l'Étranger découlant de **la spécificité des postes à l'étranger** justifiant le mode de recrutement actuel "à profil", discussion qui se prolonge sur une grande partie de la matinée.

Si les autres OS sont convaincues qu'une mission à l'étranger n'est pas différente d'une autre mission de la Direction Générale des Finances Publiques, F.O.-DGFIP considère que les conditions tant personnelles que professionnelles d'exercice des missions à l'étranger nécessitent une bonne connaissance du poste à pourvoir, une totale transparence en amont des conditions de rémunérations et un minimum d'informations sur les conditions de vie sur place.

Pour le Syndicat, 4 ans à l'étranger ne peuvent être vécus de la même façon en Europe, en Afrique et sur les autres continents.

Les agents doivent donc disposer de ces informations lors de la publication du poste à pourvoir.

De plus, F.O.-DGFIP réaffirme sa position contre les postes à profil et demande la mise en place d'une CAP centrale plus transparente pour les affectations à l'étranger.

L'ensemble des organisations syndicales en présence adhère à cette position.

Il est acté le dispositif suivant pour les affectations à l'étranger :

- Publication des vacances de postes avec fiche de poste.
- Avis d'appel à candidature pour tous les grades.
- Réunion de la CAPC :
- Pour les A les critères d'examen des demandes se feront sur l'ancienneté administrative de l'agent
- Pour les B et les C le dispositif reste à affiner.

F.O.-DGFIP souhaite retenir les critères de la CAPC basés sur l'ancienneté de la demande avec établissement de tableaux d'inscription par zone d'affectation.

Le dispositif reste donc à revoir puisque pendant cette période transitoire la DGFIP préférerait maintenir comme critère l'ancienneté administrative de l'agent plutôt que la lourdeur des tableaux d'inscription.

Le deuxième sujet abordé concerne la durée de séjour

Pour F.O.-DGFIP, la transition s'impose d'elle-même : la spécificité des missions de la DGFIP à l'étranger comme l'investissement personnel que cela entraîne justifient pleinement un allongement de la durée de séjour actuelle.

On peut tout à fait miser sur une situation de gagnant/gagnant si on pose le principe d'un séjour de deux fois quatre ans dans deux pays différents suivi d'un retour temporaire en métropole pour "se ressourcer".

Ainsi, nous pourrions adopter un dispositif comparable à celui des agents du MAE : deux séjours à l'étranger puis un retour en métropole mais avec l'assurance de repartir si les agents le souhaitent bien sûr.

Ce serait également plus bénéfique en termes de rentabilité et de performance si chers à l'administration : rappelons que les applications informatiques sont propres au réseau étranger (Aster), de plus certains postes nécessitent entre autre une certaine connaissance du droit local ce qui n'est pas aisé.

De plus, une affectation à l'étranger nécessite un lourd investissement personnel qui serait valorisée par un temps de séjour plus long.

En parallèle à la durée de séjour, F.O.-DGFIP refuse la fin de séjour obligatoire à 60 ans, dorénavant totalement inadaptée avec la durée de carrière actuelle des fonctionnaires de l'Etat.

Cette situation a conduit à des inégalités criantes entre les agents, certains contraints de rentrer à leurs 60 ans et d'autres quelques mois plus tard nommés pour 4 ans à 58 ans.

La DGFIP se dit ouverte à la réflexion sur la durée de séjour qui sera en tout état de cause inscrite dès la période transitoire dans les statuts des cadres B et C, mais elle souhaite mettre les organisations syndicales en garde sur des promesses impossibles à tenir si le choix du 2X4ans était retenu.

Le nombre limité de postes comme le nombre limité de TAF pourraient ne pas suffire pour garantir des durées de séjour de huit ans par agent.

A l'issue de ce groupe de travail, le débat reste ouvert et il faudra en valider les modalités dans un prochain groupe de travail : 2X2ANS - 2X3ans ou 2X4ans.

Le troisième point concerne les retours hors métropole et la gestion des conflits

- La DGFIP souhaite pendant la période transitoire ne pas revenir sur le dispositif actuel de retour prioritaire.

F.O.-DGFIP maintient sa position pour les mutations à caractère prioritaire après un séjour hors métropole surtout à une époque où l'adoption de la loi sur la mobilité en août 2009 laisse planer le doute sur la pérennité des dispositions actuelles, reposant sur la seule volonté du Directeur Général de la DGFIP. Qu'en sera t-il du prochain ?

De plus, F.O.-DGFIP rappelle qu'avec le nouveau dispositif d'affectation des personnels à l'étranger et la limitation des durées de séjour, les mutations vont davantage s'étaler sur l'ensemble du territoire métropolitain et ne concerneront plus seulement certaines régions.

De plus, F.O.-DGFIP a rappelé que la demande d'inscription pour un département de son choix n'engage en rien les agents.

Concernant le douloureux problème des camarades affectés sans durée de séjour ou qui se sont vus imposer une durée de séjour assorti d'un retour forcé, F.O.-DGFIP

souhaite un traitement humain et au cas par cas.

C'est aussi une façon de ne pas oublier les événements malheureux qui ont endeuillé notre réseau dans le passé ou des événements récents très graves et qui nous rappellent toutes les réalités de l'expatriation.

F.O.-DGFIP a pleinement conscience qu'une page se tourne dans la gestion du réseau HM encore faut-il la tourner dignement.

Face à la crise actuelle, F.O.-DGFIP rappelle qu'en décembre 2008 après une audience avec Madame DUFAY, nous avons eu l'assurance d'une gestion humaine et personnalisée des conflits existants qui tenait compte de trois groupes distincts :

- les avant 2003 ou personnel sans contrat
- les après 2003 et parmi eux les – de 55 ans et les + de 55 ans

Malheureusement les promesses ne furent pas suivies d'effet, rompant le climat de confiance.

Aujourd'hui la situation menace encore de s'aggraver.

En effet, même si la Direction Générale ne soulève aujourd'hui que trois cas "déclarés" qui demeurent problématiques, F.O.-DGFIP rappelle que, de la résolution des conflits actuels dépendra ou non la propagation de nouvelles procédures judiciaires.

Dans un contexte de dialogue social et de groupes de travail concertés, il nous semble plus judicieux et plus rapide de trouver une solution amiable et juste.

F.O.-DGFIP propose donc à la direction de permettre, comme pour les anciens cadres A HM, aux agents d'avant 2003 et aux plus de 55 ans, de terminer leur carrière à l'étranger et propose aux moins de 55 ans titulaires d'un contrat de 5 ans un dernier contrat à l'étranger avant le retour en métropole.

F.O.-DGFIP rappelle qu'en tout état de cause cela ne concerne qu'un petit groupe d'agents et que ce dispositif demeurera marginal étant donné les nouvelles règles de gestion qui accompagneront les statuts.

La DGFIP conteste notre analyse en disant que des règles de gestion ont été appliquées et que les agents avaient pleinement conscience d'une durée de séjour désormais limitée.

La question reste donc entière, ce retour leur a été imposé sans un cadre réglementaire opposable et donc tout à fait contestable.

A l'issue de ce groupe de travail, le débat n'est pas clos mais la discussion est engagée et ne semble pas bloquée.

F.O.-DGFIP est décidé à poursuivre fermement.

Enfin, le dernier point abordé est la formation des personnels HM et COM

La DGFIP envisage de mener une réflexion sur la base d'un sondage auprès des agents

pour mesurer le degré de satisfaction des agents sur la formation dans le secteur HM.

F.O.-DGFIP revendique aussi des concours nationaux mais avec une organisation régionale ce qui permettra de contourner le problème du décalage horaire et des frais occasionnés aux agents lors des déplacements.


La DGFIP rappelle l'organisation d'une visio conférence pour une de nos camarades qui ne pouvait pas prendre l'avion.

Le groupe de travail s'est terminé ce vendredi 6 novembre à 18 heures.

Il a permis de faire état des problèmes actuels, des solutions devront être proposées à très brève échéance.

Si tous ne sont pas résolus, la direction semble consciente qu'une solution rapide et humaine doit être apportée.

Nous attendons désormais la date du prochain groupe de travail.

	BULLETIN D'ADHESION	
	NOM :	PRÉNOM :
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %
	AFFECTATION :	
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)		
Fait à		
le		
(signature)		
→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu		

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : contact@fo-dgfip.fr

C.P.P.P. (en cours d'instruction) - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : Jean Yves BRUN